

**Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement**  
**Séance du lundi 28 mai 2018**

**Communication relative à la transition écologique**  
**dans le 12<sup>e</sup> arrondissement**

**Le premier Plan Climat de la Ville de Paris adopté en 2007 a été un outil déterminant pour anticiper et lutter contre le dérèglement climatique.** Il s'est décliné dans chacune de nos politiques, que ce soit en matière de mobilité, d'habitat, d'espaces verts mais aussi d'éclairage public ou d'alimentation avec, comme objectif, **la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la part des énergies renouvelables** dans notre ville.

En dix ans d'action, au plan parisien, plus d'un tiers des écoles ont été rénovées (dont 12 dans le 12<sup>e</sup>) permettant une réduction de 30% de leurs consommations énergétiques, 36 200 logements sociaux ont été réhabilités (par exemple, dans les résidences du 12<sup>e</sup>, Erard-Charenton, Elie Faure, Claude Tillier ou Cîteaux), des kilomètres de pistes cyclables ont été créés, la pratique du vélo s'est démocratisée et plus de 55 000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires ont été installés.

Le bilan de ce premier Plan Climat a encouragé la Ville de Paris à renforcer ses ambitions dans un contexte international post-COP 21, où le climat est plus que jamais d'actualité. Ainsi, **le nouveau Plan climat, présenté en novembre 2017 et adopté définitivement en mars 2018, décline de nouveaux objectifs très ambitieux pour amplifier la transition écologique** déjà engagée par la Ville de Paris et, notamment :

- réduire de 50% les émissions locales de gaz à effet de serre et de 35% la consommation d'énergie par rapport à 2004 ;
- favoriser la réduction de 40% de l'empreinte carbone de la ville par rapport à 2004 ;
- se doter de 45% d'énergies renouvelables dans la consommation.

Ces objectifs se déclineront à l'échelle parisienne par :

- la rénovation énergétique de 110 000 immeubles, soit 1 million de logements et 50 millions de m<sup>2</sup> de bureaux ;
- la conduite de tous les chantiers dans une logique d'économie circulaire, à l'instar du réaménagement de la Caserne de Reuilly ;
- la généralisation des dispositifs de tri ;
- une sortie de la mobilité diesel en 2024 et essence en 2030, tout en continuant de développer les mobilités douces et les transports en commun propres ;
- l'objectif à atteindre en 2030 de 50% d'aliments consommés à Paris issus de denrées agricoles du bassin parisien et 75% en 2050 ;
- et, dès 2018, un objectif de 20% des projets du budget participatif avec un impact sur le climat.

Notre action publique en matière d'environnement ne serait pas la même sans la participation et l'implication de nombreux citoyens. **A l'heure où se tient la votation citoyenne à l'échelle de Paris, du 25 mai au 3 juin 2018, de nombreux Parisien-ne-s continuent de s'impliquer davantage pour une ville durable, mais aussi agréable, apaisée et solidaire, au quotidien.** La participation citoyenne est fondamentale pour atteindre collectivement ces objectifs.

Chacun peut prendre part à la transition écologique. **Avec l'aide des habitants, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, l'accent est notamment mis, depuis 2014, sur l'importance de la nature en ville ainsi que le développement de nouveaux modes de production et de consommation, plus durables et écologiques.**

**I) L'importance de la nature en ville**

**- Des parcs et jardins en développement, conçus avec les habitants**

Les espaces verts en ville constituent des îlots de fraîcheurs essentiels à l'adaptation d'un territoire dense au changement climatique. La Ville de Paris investit dans la création, l'extension et l'ouverture au public d'espaces verts pour améliorer le cadre de vie des habitants dans un territoire en constante mutation.

Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, cela se traduit par :

- **la création de jardins et d'espaces verts dans chaque projet d'aménagement urbain** porté par la Mairie d'arrondissement et ses partenaires : 5 000m<sup>2</sup> à la **Caserne de Reuilly**, 2 500m<sup>2</sup> supplémentaires au Jardin **Debergue**, 1 ha dans le projet **Gare de Lyon Daumesnil** ou encore la revalorisation et l'extension du jardin Carnot dans le cadre du **GPRU de la Porte de Vincennes**. Ces jardins s'inscrivent dans de nouveaux quartiers exemplaires en matière environnementale, par exemple en termes de matériaux de construction, permettant une maîtrise énergétique remarquable ;
- **la mobilisation d'une enveloppe annuelle de 850 000€ par la Mairie d'arrondissement**, pour rénover les parcs et jardins existants et adapter leurs équipements aux nouveaux usages ainsi que pour réaménager et verdir les espaces publics ;
- **l'engagement en 2018 d'une rénovation d'ampleur du Parc de Bercy, pour un investissement de plus de 850 000€**, permettant notamment d'y rénover les sanitaires, les cheminements ou encore une partie de l'éclairage, en plus de remettre en état les pelouses de la partie ouverte du Parc ;
- **l'ouverture prochaine sur la Petite Ceinture ferroviaire d'un tronçon dédié à la promenade de 1,670 km linéaires**, entre l'avenue de Saint Mandé et la rue de Charenton.

Dans le **Bois de Vincennes**, poumon vert d'échelle métropolitaine, apprécié par les habitants du 12<sup>e</sup>, de Paris et du Grand Paris, la Ville de Paris a engagé une politique exemplaire de désimperméabilisation des sols, de reconquête végétale et de plantations d'arbres.

C'est ainsi que, depuis 2014, **la nature a regagné 58 740 m<sup>2</sup> sur le bitume dans le Bois de Vincennes, 1 456 arbres ont été plantés et 11 mares et zones humides reconstituées.**

Un **projet de requalification de l'Esplanade Saint-Louis** – ancien parc de stationnement de 34 300 m<sup>2</sup> – permettra quant à lui de revegétaliser cet espace en y créant une prairie, tout en respectant le patrimoine historique du Château de Vincennes. Le **réaménagement de l'avenue des Minimes** – ancienne voie ouverte à la circulation automobile – vise pour sa part à la récréation d'une rivière reliant le Lac des Minimes à l'Esplanade Saint-Louis, accompagnée d'un cheminement piéton et végétalisé, permettant de renforcer la trame bleue dans le Bois.

Cette amélioration continue de la trame verte et bleue et ce soutien au retour de la nature en ville sont menés « pour et avec » les habitants de l'arrondissement. En témoignent les **nombreux ateliers**

**de concertation organisés au fil des projets** ; la forte mobilisation des Conseils de quartier et des riverains dans ces moments permettant de dessiner ensemble les espaces verts de demain.

Une **plus grande flexibilité des horaires des parcs et jardins** participe également à l'adaptation de la Ville au changement climatique, en permettant une meilleure appropriation de ces espaces par les habitants, notamment lors des périodes de forte chaleur. C'est pourquoi la Ville de Paris, en lien avec la Mairie du 12<sup>e</sup>, a choisi d'**étendre les horaires d'ouverture de la Coulée Verte-René Dumont pour une ouverture matinale** ; mais aussi d'**ouvrir la nuit, en période estivale, les Squares Emile Cohl et Georges Meliès** afin de répondre aux attentes des Parisiens lors des périodes de forte chaleur.

- **Bien vivre ensemble : les espaces verts comme vecteur de lien social**

Les espaces verts, s'ils sont bénéfiques en termes de lutte contre les îlots de chaleur, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration continue du cadre de vie des habitants en milieu dense, sont aussi essentiels dans l'accueil et l'accompagnement d'initiatives citoyennes et le bien vivre-ensemble.

Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, cela s'illustre par **une vie associative toujours plus active dans les parcs et jardins mais aussi dans le Bois de Vincennes** : rénovation des kiosques à musique dans le cadre du Budget Participatif, animations soutenues au travers de l'appel à projets « Kiosques en Fête » ou encore organisation de repas de quartier ou de moments associatifs. La Mairie d'arrondissement autorise de très nombreux événements associatifs ou organisés par les Conseils de quartier dans les espaces verts.

Nous accompagnons aussi, dans le 12<sup>e</sup>, les associations gestionnaires de **12 jardins partagés accessibles** au public, dont 9 signataires de la Charte Main Verte. Le jardin des Deux Lauriers sur la Petite Ceinture, le jardin Faure'Midable à la Porte de Vincennes, le jardin Bel Air dans le Square Charles Péguy, le jardin de la Baleine Verte ou encore celui de l'Aligresse – pour n'en citer que quelques-uns – sont des lieux ouverts sur leurs quartiers, qui favorisent les rencontres entre les générations et les cultures.

La Ville soutient par ailleurs le **Potager de Bercy, jardin pédagogique** signataire de la Charte Petite Main Verte. A plus petite échelle, les jardins pédagogiques ont fleuri dans les établissements municipaux scolaires et de la petite enfance grâce à un investissement conséquent de la Ville et un volontarisme des communautés scolaires et périscolaires, notamment dans le cadre du budget participatif.

- **La biodiversité à toutes les échelles pour une ville plus agréable**

Un territoire qui s'adapte au changement climatique, c'est aussi un territoire accueillant pour la biodiversité. Pieds d'arbres, rues, places et placettes, murs, toitures et même espaces privés : ce sont toutes les strates de la ville qui peuvent devenir support d'un urbanisme plus durable et d'une ville agréable à vivre dans la durée. La Ville de Paris met en œuvre une politique volontariste de multiplication des espaces naturels pour améliorer le cadre de vie des habitants et usagers du territoire. Cela passe par l'accompagnement de démarches de végétalisation et de création de milieux favorables à la biodiversité, venant du « haut » comme du « bas ».

Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, on dénombre par exemple **286 permis de végétaliser** en cours de validité. L'obtention d'un tel permis permet à toute personne physique ou morale (habitants,

commerçants, associations, etc.) de participer à la végétalisation de l'espace public. L'accompagnement des services de la Ville de Paris (apport de terre et de graines, conseils d'entretien etc.) est permanent. La Mairie du a par ailleurs organisé **un Comité de Végétalisation** permettant aux détenteurs de permis de végétaliser et aux acteurs de la nature en Ville de se rencontrer.

L'émergence d'une ville durable passe aussi par les plantations d'arbres, dont les bénéfices environnementaux ne sont plus à prouver : absorption des gaz à effets de serre, réduction des îlots de chaleur et accroissement de la biodiversité urbaine. **1 675 arbres ont été plantés depuis 2014**, dont 219 dans le 12<sup>e</sup> arrondissement intramuros, avec notamment la création de **7 vergers dans les écoles de l'arrondissement**.

Le 12<sup>e</sup> arrondissement accueille également, **rue de Cîteaux, une des premières rues végétales du territoire parisien**.

Plus généralement, tout **réaménagement de l'espace public** porté par la Mairie d'arrondissement et concerté avec les habitants inclut un travail d'adaptation au changement climatique par la désimperméabilisation des sols, la plantation d'arbres et la création d'espaces verts, de jardinières de pleine-terre et d'espaces de jardinage. Du Cour Saint Eloi à la Place de la Nation en passant par la Place Maurice de Fontenay, la nature gagne peu à peu sa place dans l'espace public parisien.

C'est également **une forte demande des habitants exprimée aux travers de projets lauréats du Budget Participatif** comme le réaménagement de la rue Beccaria, la création d'un parcours végétalisé de la Caserne au jardin de Reuilly ou encore la réalisation d'un ensemble de projets de végétalisation participative dans le cadre de « L'Ambition Verte du 12<sup>e</sup> ».

Enfin, **une des premières « Cour d'école Oasis »** de Paris verra le jour dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, avec la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de l'école maternelle du 70 avenue Daumesnil, permettant d'y créer un îlot de fraîcheur appréciable en période de forte chaleur.

## **II) De nouveaux modes de production et de consommation : plus durables et écologiques**

### **- L'agriculture urbaine : apprendre à mieux produire et consommer**

Dans l'arrondissement, nous soutenons les initiatives visant à développer l'agriculture urbaine en plein essor, qu'il s'agisse de cultiver un potager, d'entretenir un poulailler ou encore de faire pousser un verger ou des plantes aromatiques dans nos rues.

Cette forme de culture est particulièrement bénéfique pour le climat et l'environnement : elle favorise les circuits courts (le fait de cultiver en ville permet de rapprocher les consommateurs des lieux de production), participe à la végétalisation des milieux urbains (et donc à la lutte contre les îlots de chaleur et à l'adaptation au changement climatique) et sensibilise les petits et grands aux enjeux d'une alimentation plus durable.

Depuis quelques mois, **une ferme permacole est gérée par l'association Interface Formation à la Ferme de Paris**. Avec une visée d'insertion professionnelle et éducative, ce projet expérimente des techniques agricoles respectueuses de l'environnement sur une parcelle de 3 500m<sup>2</sup> au cœur du Bois de Vincennes, pour y mener une activité de maraîchage selon les principes de la permaculture et de l'agroécologie. Les produits seront distribués en circuit court.

Cette politique de soutien à l'agriculture urbaine s'illustre également par un appui aux initiatives privées de développement de projets sur les toits et terrasses des bâtiments de l'arrondissement. On compte actuellement **3 projets des Parisculteurs réalisés dans le cadre de la saison 1** (sur les toits de l'Opéra Bastille, d'un bâtiment de la RATP Place Lachambeaudie ou encore de l'école maternelle de la rue de Bercy), **5 sites mis en jeu dans le cadre de la saison 2, 2 murs dédiés à un appel à projet spécifique au houblon.**

Enfin, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement des **ateliers participatifs et pédagogiques ont été ouverts au public** à la Ferme de Paris, à la Maison du Jardinage dans le Parc de Bercy ou encore dispensés par Vert Nation ou les associations gestionnaires de jardins partagés.

- **Une alimentation durable pour tous**

L'alimentation durable est un sujet majeur à Paris, comprenant à la fois les enjeux de distance d'approvisionnement et la question d'une alimentation bas-carbone.

Le secteur de l'alimentation représente près de 18% du bilan des émissions globales de gaz à effet de serre, avec une distance d'approvisionnement moyenne des aliments de 660 km. Cela nécessite à l'échelle de Paris de développer l'agriculture urbaine et, au niveau francilien, de sanctuariser les surfaces agricoles permettant un approvisionnement local. L'alimentation bas-carbone se définit par un régime alimentaire avec un apport moindre de protéines d'origine animale, et plus d'alimentation biologique, suivant le rythme des saisons.

De fortes disparités existent sur le territoire et les établissements scolaires apparaissent comme la première porte d'entrée permettant de toucher une partie importante de la population, en plein apprentissage des bonnes pratiques de l'alimentation.

**Dans l'ensemble des cantines du 12<sup>e</sup>, la part d'alimentation durable, bio et labellisée a atteint 50% dès la rentrée 2016**, avec un temps d'avance sur le plan d'alimentation durable parisien qui prévoyait d'atteindre cet objectif en 2020. La Caisse des écoles du 12<sup>e</sup> a pour cela passé un marché public spécifique sur les produits biologiques qui garantit l'approvisionnement constant en produits bio. Le délégataire de ce marché travaille en circuit court avec une trentaine de producteurs locaux situés en Ile-de-France ou à proximité (environ 150km de Paris).

A noter également l'organisation d'**un repas végétarien par semaine** ainsi que l'accent mis sur la saisonnalité des produits consommés avec **83% de produits de saison.**

La Caisse des écoles du 12<sup>e</sup> a également progressivement mis en place des **tables de tri de bio-déchets** afin que les enfants puissent entamer l'apprentissage du tri dès l'école élémentaire. Ils sont accompagnés en ce sens par leurs animateurs.

- **Un engagement local en faveur du tri et de la valorisation des déchets : du compost à la collecte spécifique des déchets alimentaires**

Pleinement engagé en faveur du développement durable et d'une meilleure politique de tri et de valorisation des déchets, **le 12<sup>e</sup> est l'un des deux arrondissements menant la collecte des déchets alimentaires.** Cette collecte spécifique s'inscrit dans l'objectif parisien de 0 déchets en 2025 et engage Paris sur le chemin de la transition écologique, pour un territoire plus respectueux de notre avenir.

C'est en mai 2017 que la Mairie d'arrondissement a décidé de franchir cette nouvelle étape, dans un contexte où chaque Parisien-ne produit 500kg de déchets par an avec seulement 20% du contenu des poubelles recyclé sur un potentiel de 75%.

75% des immeubles du 12<sup>e</sup> sont désormais dotés d'un bac à couvercle marron pour une collecte qui, annuellement, permettra de produire à terme près de 2 600 tonnes de compost et fertiliser ainsi 290 hectares de terres agricoles. Pratiquer ce tri permet de transformer les déchets en ressources concrètes et locales : du biogaz pour faire rouler les véhicules et du compost pour les agriculteurs franciliens.

Au terme d'une première année d'expérimentation, le bilan est positif : **près de 900 tonnes ont été récoltées**, témoignage de la mobilisation des habitants de l'arrondissement autour de cette initiative. Depuis mars 2018, la collecte s'est étendue à certains équipements publics : 2 restaurants administratifs et 13 cantines scolaires.

Cette collecte innovante des déchets alimentaires s'inscrit dans la continuité d'un engagement de longue date en faveur d'une meilleure valorisation des déchets. Le 12<sup>e</sup> arrondissement avait accueilli le premier compost de quartier parisien au sein de la Maison de la vie associative et citoyenne et compte aujourd'hui **plus d'une cinquantaine de sites de compost collectif**. Véritables outils de réutilisation des déchets mais aussi lieux de création et d'entretien du lien social et de proximité, ces composts participent pleinement à la politique forte du 12<sup>e</sup> en faveur du développement durable.

#### - **Le développement de l'économie circulaire**

Notre production de déchets peut être grandement réduite par une incitation à la redistribution et au réemploi. A cette fin, la Ville de Paris met en œuvre une stratégie de développement l'économie circulaire au travers d'un plan adopté en juillet 2017.

Ainsi, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, cette démarche se concrétise par le **soutien, via une aide à l'équipement, aux acteurs de la redistribution des invendus alimentaires : Hologramme Global** qui redistribue chaque mardi et vendredi les invendus du Marché Daumesnil, **Le Chainon manquant**, qui redistribue les invendus de grandes surfaces à des structures de solidarités et **La Croix Rouge** qui achalande avec des invendus collectés l'épicerie solidaire de la rue Édouard Robert.

L'économie du réemploi a connu dans le 12<sup>e</sup> un réel développement avec l'ouverture, depuis 2014, de **trois boutiques Emmaüs**, mais également de **La boutique sans argent**, permettant d'offrir à de très nombreux objets une nouvelle vie, tout en favorisant l'accès de ménages modestes à la consommation.

Cette démarche se poursuit avec le **projet d'ouverture, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, d'une recyclerie**, dans un local de la RIVP répondant ainsi à la demande des habitants exprimée dans un projet lauréat du Budget Participatif. Cette recyclerie sera située dans le quartier Montgallet.

Enfin, le 12<sup>e</sup> participe au développement des synergies territoriales entre acteurs économiques via le projet **Territoire des deux rives**, à cheval entre les 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements, porté avec la Chambres de Commerce et d'Industrie et la RATP. Ce projet permet d'accompagner notamment l'élaboration de solutions interentreprises pour la gestion des flux liés aux activités de production.